



PM/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE LOUIS FABLET (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Louis Fablet par la société Botte Fondations – 5 rue Ernest Flammarion – ZAC du Petit le Roy – 94550 Chevilly Larue, agissant pour le compte de Coopimmo – 59 avenue Carnot – 94500 Champigny-sur-Marne,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Louis Fablet** à compter du **19 septembre 2022 à 8 heures** jusqu'au **2 novembre 2022 à 19 heures** :

- **Neutralisation des places de stationnement côté impair** entre le n°11 à 15,
- **Neutralisation du trottoir côté impair** au droit des n°^{os} 7 à 15 : les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes. (les accès piétons des habitations seront maintenus sur toute la durée du chantier).

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Botte Fondations – 5 rue Ernest Flammarion – Zac du Petit le Roy – 94550 Chevilly Larue.

FAIT EN MAIRIE, LE 13 SEP. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 14 SEP. 2022

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire,
Le Directeur des Espaces Publics



François Presset